

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 3 février 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-02-03-5 | Personnel CCAS - Convention de mise à disposition par le Centre de Gestion 76 d'agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI)
Rapporteur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Nombre de pouvoir : 4

Nombre d'excusés : 0

Convoqué le 29 janv. 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Madame Karine Pégon, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés sans pouvoir :



Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L812-2 ;
- Le Décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 ;
- Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail,
- La délibération n°2024-DEL-40 du Centre de gestion de la Seine-Maritime en date du 21 juin 2024,

Considérant :

- Le Centre de Gestion 76 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 4 ans.

Le Conseil d'administration décide :

- D'adhérer à la mission ACFI inspection en santé du travail et sécurité du travail du centre de gestion de la fonction publique de Seine-Maritime pour une durée de quatre ans à compter de la date de première sollicitation,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

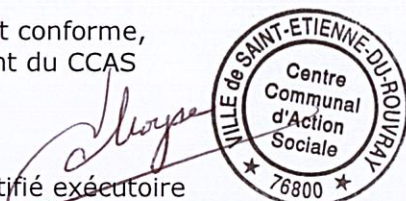
Précise que :

- La dépense est imputée au budget du CCAS prévu à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 09/02/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260203-2026-02-03-5-DE

Publié ou notifié : 18 FEV. 2026